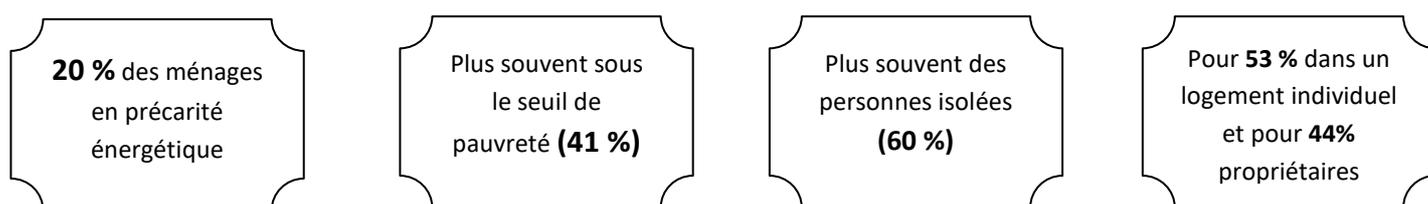


Synthèse des enjeux de lutte contre la précarité énergétique

Département de la Marne

Selon la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou conditions d'habitat »

1 ménage sur 5 exposé au risque de précarité énergétique, soit 47 900 ménages



L'étude réalisée par l'INSEE sur le Grand Est estime à 47 900 ménages le nombre de ménages exposés au risque de précarité énergétique dans la Marne. Cette estimation s'appuie sur les revenus des ménages, leurs dépenses énergétiques ainsi que les caractéristiques des logements

Le Grand Est ainsi que la Marne se distinguent par une population en précarité énergétique majoritairement composée de ménages d'une personne alors que ce type de ménages ne représente qu'un tiers de la population générale. La représentativité des ménages propriétaires est 9 % inférieure pour les ménages vulnérables que pour l'ensemble de la population.

La Marne présente une part de ménages en logements individuels de 2,5 % supérieure à la moyenne nationale et de 5 % supérieure à la moyenne régionale. Cependant, la part des ménages en précarité énergétique en logement individuel est légèrement inférieure de 6% à cette part dans l'ensemble de la population.

Au niveau départemental, la part des ménages ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté est plus de trois fois plus élevée pour les ménages en précarité énergétique.

	France - population totale	Grand Est - population totale	Grand Est - population en précarité énergétique	Marne - population totale	Marne - population en précarité énergétique
Part des ménages composés d'une personne	36 %	32 %	57 %	34%	60%
Part des ménages propriétaires	58 %	60 %	53 %	53%	44%
Part des ménages en logement individuel	56,5 %	57 %	54 %	59%	53%
Part des ménages ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté	15 %	12,6 %	35 %	13%	41%

Sources : Insee, Filosofi 2015, Fideli 2015, recensement de la population 2013 ; SDES, enquête Phébus 2013, Pégase 2015.

Près d'un ménage sur 7 éligible aux aides de l'ANAH

15 % des ménages de la Marne sont éligibles aux aides de l'ANAH, part inférieure de 5% au Grand Est et qui représente près de 37 000 ménages de propriétaires occupants modestes ou très modestes (évaluation réalisée en se basant sur les plafonds de revenus qui définissent l'éligibilité aux aides de l'ANAH).

	PO très modestes	PO modestes	Part des ménages éligibles aux aides de l'ANAH
Marne	20222	16846	15 %
Grand Est	282675	198698	20 %

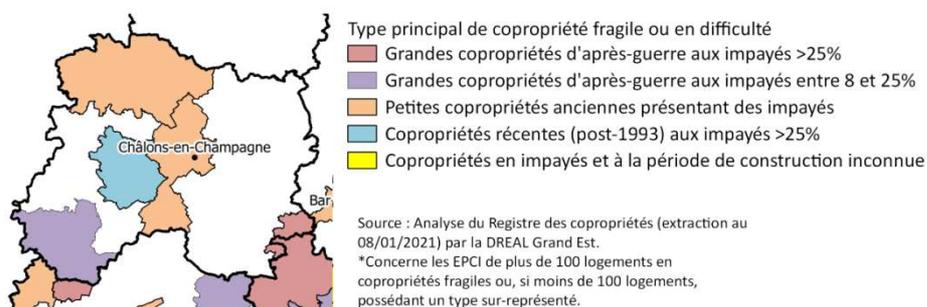
Source : Filocom 2017.

Un enjeu sur les copropriétés des anciennes aux plus récentes

13 700 logements
en copropriétés
potentiellement
fragiles

**Soit 1 logement
en copropriété
sur 5**

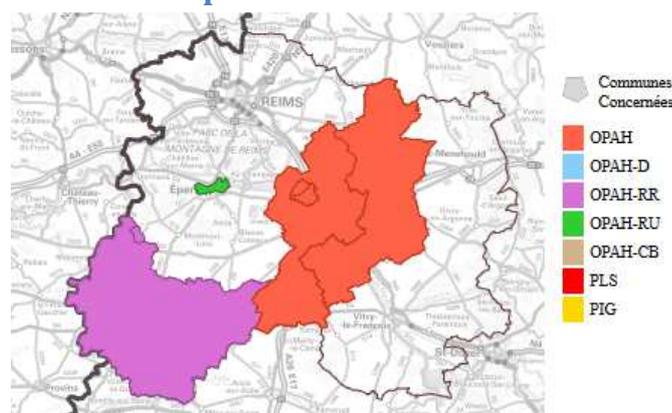
Type principal de fragilité des copropriétés par EPCI*



Des démarches territoriales qui prennent de l'essor avec l'arrivée des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain

4 OPAH en cours qui couvrent un quart des communes du département

- (OPAH Moivre Coole Suipe sur 52 communes achevée au 09/05/21)
- OPAH RR du Pays de Brie et Champagne (96 communes).
- OPAH RU d'Epernay
- OPAH RU du centre-ville de Châlons-en-Champagne
- OPAH de Châlons agglomération (46 communes)
143 communes sont actuellement concernées, soit 23 % des communes de la Marne.



Source : infocentre ANAH

3 démarches Action Cœur de Ville

- Châlons-en-Champagne : 100 logements subventionnés sur la commune en 2020 (78 % avec Habiter Mieux) et un total des engagements ANAH en 2020 qui s'élève à 1 243 686 €.
- Epernay : 20 logements subventionnés sur la commune en 2020 (90 % avec Habiter Mieux) et un total des engagements ANAH en 2020 qui s'élève à 267 155 €.
- Vitry-le-François : 9 logements subventionnés sur la commune en 2020 (78 % avec Habiter Mieux) et un total des engagements ANAH en 2020 qui s'élève à 77 177 €.

10 communes accompagnées par le programme Petites Villes de Demain

10 communes qui représentent 36 000 habitants dont la plus importante Mourmelon-le-Grand avec un peu plus de 5000 habitants :

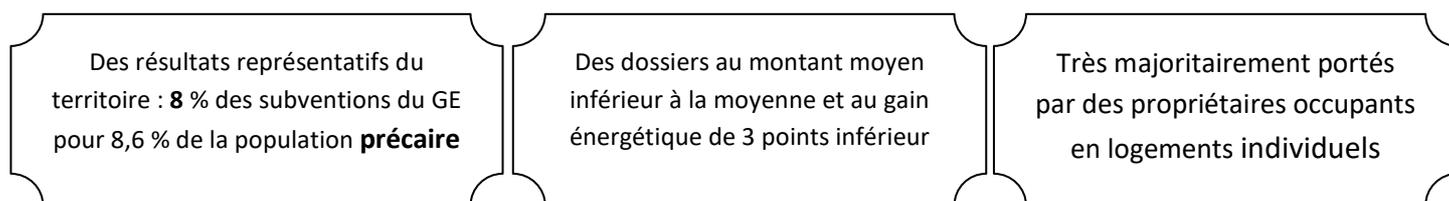
Blancs-Coteaux
Dormans
Fère-Champenoise
Fismes
Montmirail
Mourmelon-le-Grand
Pargny-sur-Saulx
Sainte-Menehould
Sermaize-les-Bains
Sézanne



Service d'accompagnement à la rénovation énergétique : au moins quatre porteurs de projet

- La CA de Châlons-en-Champagne
- PETR du Pays d'Epernay
- CU du Grand Reims
- CC Vitry, Champagne et Der
- Zone blanche autour de Ste-Menehould

8 % des subventions Habiter Mieux du Grand Est en 2020



En 2020, 646 logements rénovés avec Habiter Mieux :

- 586 Habiter Mieux Sérénité soit 9 % du Grand Est
- et 60 Habiter Mieux Agilité soit 6 % du Grand Est.

Les subventions versées en 2020 se sont élevées à hauteur de 5 757 270 € (8 % du Grand Est). Elles correspondent à des investissements en travaux éligibles s'élevant à 13 482 992 € (9 % du Grand Est).

Le montant moyen de travaux par logement s'élève à 23 000 €, en deçà de la moyenne régionale de 26 194 € par dossier Habiter Mieux en 2020, et la subvention moyenne par logement à 8 885 € soit un reste à charge de 14 115 €.

Pour les dossiers HMS, le gain énergétique moyen est de 39 %, inférieur au gain énergétique moyen régional (42,3 %).

Les dossiers ont été déposés très majoritairement par des PO (92 %) et le plus souvent pour des logements individuels (87 % en maison individuelle).

Les dossiers HMS ont été déposés pour 92 % par des propriétaires occupants modestes ou très modestes (53 % PO très modestes, 39 % PO modestes) et 8 % PB.

Un dispositif Ma Prime Renov qui a trouvé sa place avec 7 % des dossiers du Grand Est

932 dossiers ont été engagés (7 % des dossiers du Grand Est) pour un montant total de subventions de 3 926 417€ qui correspondent à un montant total de travaux de 3 926 417 €.

Ces dossiers concernent à hauteur de 98 % des maisons individuelles (913 maisons individuelles et 19 appartements) pour lesquelles le taux moyen de subvention est de 38,6 %.

Le taux de subvention moyen est de 24 % pour les appartements.

1^{er} semestre 2021 : la Marne contribue à la dynamique régionale

Le 1^{er} semestre 2021 est marqué par une nette baisse des dépôts de dossiers HMS PO : une évolution de - 32 % entre le 1^{er} semestre 2020 et le 1^{er} trimestre 2021 (au niveau Grand Est : + 20 %). Au niveau des engagements HMS, la baisse de 28 % par rapport au 1^{er} semestre 2021 s'explique par le fait que le territoire est temporairement moins couvert par des opérations : certaines OPAH sont arrivées à échéance et de nouvelles conventions sont en préparation.

Parmi les 192 engagements HMS du 1^{er} trimestre 2021 (soit 8 % des engagements du Grand Est), aucun dossier n'a obtenu la prime BBC et 72 dossiers ont obtenu la prime de sortie de passoire thermique.

La Marne a réalisé 8% des engagements de dossiers MPR pour le Grand Est soit 2085 dossiers.